BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 222

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

531 575 983 RCS Marseille.
ECOSYSTEM.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1500.00 EUR.
Adresse : 33, Rue du Four à Chaux, 13007 Marseille 7e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MG INVEST null Au capital de : 2 145 700,00 EUR Siège social 33 Rue Four à Chaux 13007 Marseille 7e Arrondissement N ° RCS 504 353 103 RCS Marseille, est société bénéficiaire ECOSYSTEM null Au capital de : 1 500,00 EUR Siège social 33 Rue du Four à Chaux 13007 Marseille 7e Arrondissement N° RCS 531 575 983 RCS Marseille, est société apporteuse Actif : 4 724,00 EUR Passif : 9 394,00 EUR Actif net apporté : - 4 670,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : La totalité des droits sociaux composant le capital de la société ECOSYSTEM étant détenus par MG INVEST, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La société ECOSYTEM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Montant prévu de la prime de apport : 0,00 EUR Date du projet : 17/11/2021 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 01/12/2021, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Marseille au nom de la société ECOSYSTEM et au nom de la société MG INVEST La société MG INVEST aura la jouissance rétroactive de la société ECOSYSTEM au 1er avril 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..